CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023
PROCES VERBAL

En exercice :
18 membres

Présents : 12
Excusés : **4**
Pouvoirs : **2**
Absents : **2**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à 18 heures 45 le Conseil Municipal de la commune de Champdieu s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER,, Mickaël MASSARO,. Marie-Noëlle THIOLLIER.

Les membres excusés :

Camille DECOMBE, Chantal MEDAL, Patrick MICHAUD, Evelyne SKORUPOWSKI

Les membres ayant donné un pouvoir :

Chantal MEDAL à Patrice COUCHAUD

Patrick MICHAUD à Alain CHEVET

Les membres absents :

Sabine GAUDIO, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHOMARAT

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023 à l'unanimité des présents.

1. Elections sénatoriales 2023 : désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants composant le collège électoral sénatorial

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.
Ces élections permettent à un collège électoral comprenant les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux d'élire les sénateurs,

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023
PROCES VERBAL

Concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants composant le collège électoral sénatorial, Monsieur le Maire propose une liste comportant 5 titulaires et 3 suppléants :

Titulaires : Patrice COUCHAUD
Jeanne MAILLARD
Yves CHAZAL
Patricia CHOMARAT
David MASSACRIER

Suppléants : Chantal MEDAL
Alain CHEVET
Marie-Noëlle THIOLLIER

Monsieur le Maire demande si une autre liste souhaite être présentée. Ce n'est pas le cas.

Le vote a lieu :
14 votants
14 votes pour la liste complète
La liste complète est donc élue à l'unanimité des votants.

Questions diverses

Une élue demande la durée du mandat des sénateurs : ceux-ci sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable.
Le Sénat vote la loi et contrôle l'action du gouvernement. Il représente les collectivités territoriales.
Dans la Loire, nous avons 4 sénateurs.

Dates à retenir :
Le 19 juin 2023 à 19h : lancement de la saison culturelle
Le 23 juin 2023 à 19h : visite des travaux prieuré/église (pour les élus et leurs conjoints)
Le 3 juillet 2023 à 20h : prochain conseil municipal
Le 11 octobre 2023 à 19h30 : visite du président de Loire Forez agglomération
Le 18 novembre 2023 : sortie du conseil municipal